



Foto: A3family

# La crèche : une institution exclusive ?

## Biais socioéconomiques et ethniques dans l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance

Les enfants issus de milieux défavorisés ou de la migration ont généralement moins de chances d'être accueillis dans une crèche que les enfants issus de milieux favorisés. Ceci est d'autant plus regrettable que ces enfants sont ceux qui bénéficieraient le plus de cette prise en charge.

## EN BREF

- Les enfants issus de milieux défavorisés ou de la migration ont moins de chances d'être accueillis dans une crèche que ceux issus de milieux aisés.
- Les bénéfices d'une prise en charge en structure d'accueil sont plus importants pour les enfants issus de milieux défavorisés et de la migration.
- Le biais social dans l'accès aux crèches s'explique par plusieurs facteurs : un taux d'emploi moindre des parents issus de classes défavorisées, le coût à la charge des parents trop élevé même lorsqu'il est proportionnel au revenu, un trop faible taux de couverture dans la plupart des régions de Suisse, des horaires de travail irréguliers ou une préférence culturelle pour d'autres modes de garde.
- Pour éliminer ce biais, il faudrait augmenter fortement le taux de couverture de l'accueil extrafamilial. A défaut, d'autres solutions telles qu'une baisse des tarifs parentaux, une formalisation des critères d'accès ou la priorité accordée à certaines catégories d'enfants pourraient permettre de le réduire.

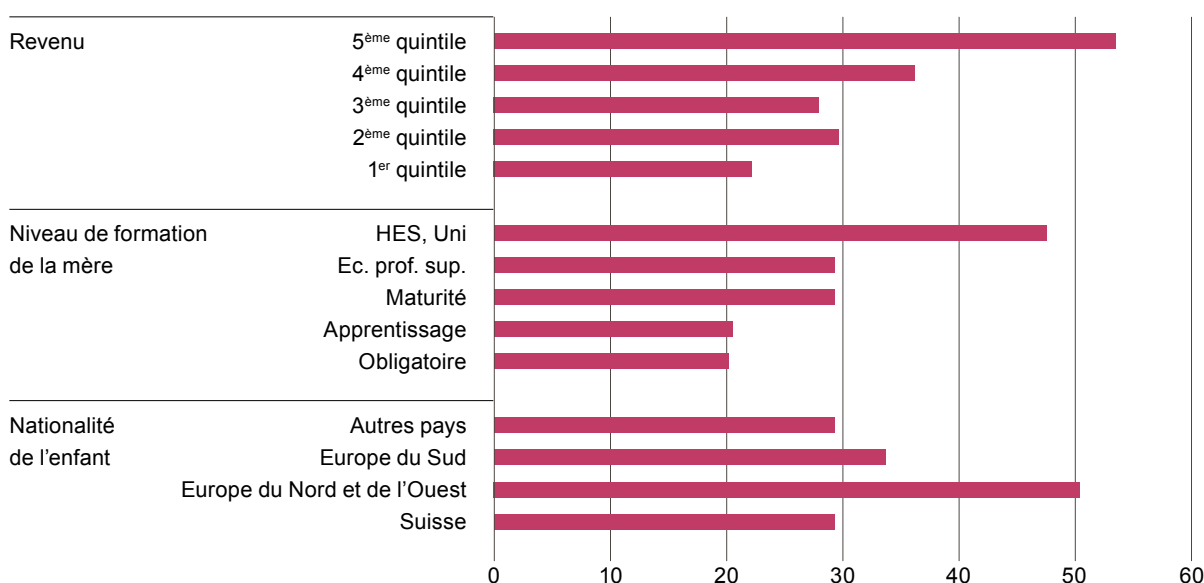
Un nombre important d'études, réalisées en Suisse et ailleurs, démontrent que dans la plupart des pays de l'OCDE des biais sociaux existent en matière d'accès aux structures d'accueil collectives. Les pays scandinaves constituent une exception dans un contexte où le taux de couverture avoisine les 100 % et où le coût pour les familles est faible grâce à des subventions élevées. Ailleurs, la probabilité d'être pris en charge dans une crèche est nettement moins élevée pour les enfants issus des classes défavorisées et de la migration. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit également d'enfants qui bénéficieraient le plus d'une telle prise en charge.

Une prise en charge dans une structure préscolaire de qualité peut avoir un impact bénéfique sur le développement de l'enfant qui perdure bien au-delà de l'enfance. Des recherches réalisées aux Etats-Unis et en Europe montrent que le passage en crèche peut améliorer certaines compétences utiles pour la réussite scolaire lors des années qui suivent. Cet effet positif, toutefois, n'est pas généralisé: il concerne surtout les enfants issus de milieux défavorisés (Heckman 2006 ; Kulic et al. 2019). Les enfants issus de la migration profitent, par exemple, de ce passage par les structures d'accueil pour améliorer leurs compétences linguistiques (Felfe et Lalive 2018).

Malheureusement, ces résultats encourageants doivent être relativisés. En effet, dans la plupart des pays européens, la probabilité d'être pris en charge dans une crèche est nettement moins élevée pour les enfants issus des classes défavorisées et de la migration.

En Suisse, une étude réalisée en 2011 a montré que la probabilité d'être pris en charge dans une crèche pour un enfant de nationalité turque ou d'une région des Balkans se situe entre la moitié et un tiers de celle d'un enfant de nationalité suisse. Par ailleurs, les enfants d'une mère sans formation post-obligatoire ont deux fois moins de chances d'être pris en charge dans une crèche que ceux dont la mère a un diplôme de niveau tertiaire (Schlanser 2011: 90). Une autre étude, réalisée dans le canton de Vaud, arrive à des résultats similaires: pour les enfants des ressortissant-e-s des pays d'Europe du Sud et des Balkans, la probabilité d'être pris en charge par une structure d'accueil extrafamilial est plus faible. Par rapport au revenu du ménage, cette étude constate une relation en « U »; la probabilité de fréquenter une structure d'accueil est la plus faible dans les familles à revenus moyens. Cette probabilité est toutefois bien plus élevée pour les familles à hauts revenus que pour celles à faibles ressources (Bonoli et Vuille 2013).

Le graphique 1 montre que ces biais restent pour la plupart bien présents en Suisse malgré l'expansion de ce secteur ces dernières années. Des résultats semblables se retrouvent dans la plupart des pays européens, à l'exception de quelques pays scandinaves qui, grâce à des taux de couverture proches de 100 %, ne connaissent pas cette problématique.



Proportion d'enfants pris en charge dans une crèche ou un accueil parascolaire parmi différentes sous-populations, Suisse, enfants de moins de 12 ans, 2018.

Source: OFS - Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2018 et SILC 2018

# POURQUOI UN BIAIS SOCIAL DANS L'ACCÈS AUX CRÈCHES ?

Ce biais social n'est pas intentionnel, mais résulte vraisemblablement de plusieurs facteurs. Nous pouvons émettre quelques hypothèses. Premièrement, la faible représentation au sein des crèches d'enfants issus de milieux défavorisés serait due essentiellement au fait que ces populations sont moins présentes sur le marché du travail. Par conséquent, les besoins de garde extrafamiliale sont aussi moindres. Cette première hypothèse est facile à tester et trouve une claire confirmation dans les données. Toutefois, les biais dont il est question ici subsistent, même après avoir éliminé l'effet du volume d'emploi sur l'utilisation des structures d'accueil. En d'autres termes, à égalité de volume d'emploi, les enfants issus de milieux défavorisés ont toujours moins de chances d'être pris en charge dans une crèche.

Une deuxième hypothèse fait référence au coût des services d'accueil. Même si en général le prix facturé aux parents est proportionnel à leur revenu, ce service reste peu abordable pour les bas revenus, ou dans tous les cas, jugé comme trop important. On peut également estimer que c'est le rapport entre le coût (y compris l'effort du travail) et le bénéfice qui est considéré comme trop peu favorable par la famille. Comme l'a démontré une étude de la Conférence romande des bureaux de l'égalité (2009), la pesée d'intérêts faite par les familles entre les coûts de l'accueil dans une crèche, auxquels s'ajoutent les impôts supplémentaires et la pénibilité du travail, et le salaire perçu, dissuade bien des familles (en particulier les mères) à travailler davantage. En d'autres termes, si les familles calculent ce qui reste de leurs revenus lorsque les frais de crèche (qui augmentent en fonction du revenu) et les impôts supplémentaires sont payés, elles choisissent très souvent soit de diminuer le taux d'activité (en général celui de la mère), soit de renoncer à une activité professionnelle. Si l'on ajoute à ce calcul une activité professionnelle pénible et des difficultés à trouver une place en structure d'accueil, le choix est vite fait et le piège se referme sur les familles.

Par ailleurs, une analyse réalisée pour le canton de Vaud, comparant des groupes de communes avec des politiques tarifaires différentes, suggère que le facteur coût pourrait bien être un élément déterminant important des biais sociaux évoqués ici (Abrassart et Bonoli 2015).

Troisièmement, nous pouvons postuler que c'est la pénurie d'offre et les différentes capacités des familles à accéder à un service qui engendrent ce biais social, dès lors que ce service est loin d'être universel. Ainsi, pour avoir accès à une place dans une structure d'accueil, il faut parfois disposer de capacités argumentatives pour convaincre les responsables du besoin réel. Il est tout à fait possible que ce soit grâce à cette capacité à « naviguer » dans une administration que les parents de classes moyenne et supérieure obtiennent plus aisément une place pour leurs enfants (Bonoli et Champion 2015; Pavolini et van Lancker 2018).

Quatrièmement, nous pouvons imaginer que les horaires irréguliers auxquels sont souvent contraint-e-s les travailleuses et les travailleurs peu qualifié-e-s les empêchent de faire appel au mode de garde « crèche ». En effet, les heures d'ouverture sont en général calquées sur un horaire de travail standard. Pour des parents travaillant le soir, par exemple dans la restauration, la vente ou le nettoyage, ce mode de garde est donc inadéquat. Ces parents vont privilégier d'autres modes de garde, tel que l'accueil en milieu familial.

Une dernière hypothèse a trait à des facteurs culturels. Les familles issues de la migration et/ou de classes populaires, à la culture souvent plus traditionnelle concernant les rôles de genre, seraient plus réticentes à faire appel à des services de garde extrafamiliale. Cette hypothèse ne s'avère toutefois pas confirmée par des études empiriques. Des valeurs familiales traditionnelles sont certes associées avec une moindre utilisation de services de garde extrafamiliale. Toutefois, ce ne sont pas des différences en termes de valeurs qui expliquent le biais social observé (Pavolini et van Lancker 2018). Une étude qualitative a, par ailleurs, mis en évidence le fait que les familles migrantes dans le canton de Vaud ont généralement une très bonne image de la crèche comme mode de garde. Si elles renoncent à y faire appel, c'est plutôt pour des raisons pratiques telles que coûts, attente et horaires d'ouverture (Bonoli et Champion 2015).

# QUELLES SOLUTIONS ?

## 1 Une offre suffisante et abordable

Sur la base des connaissances actuellement disponibles sur la question des biais sociaux en matière d'accès aux structures d'accueil collectives, la seule véritable solution paraît être celle d'une augmentation substantielle de l'offre de places et une réduction substantielle du coût pour les parents. Ces biais sociaux n'existent pas ou existent dans une moindre mesure dans des pays tels que la Suède et le Danemark, où l'accès à une place de garde extrafamiliale est garanti pour chaque enfant si les parents en font la demande. En même temps, la participation aux coûts demandée aux parents y est très modeste. En Suède, par exemple, la contribution maximale pour une prise en charge à plein temps équivaut à environ 160 CHF/mois.

## 2 Un système formalisé pour gérer l'accès

Comme on l'a vu, une des raisons probables du biais social observé réside dans les capacités argumentatives plus poussées des parents des classes moyennes et supérieures. Un système d'attribution des places hautement formalisé (tel que par exemple un système par points, qui tiendrait compte de différents critères tel que le revenu, le statut sur le marché du travail, la situation familiale) pourrait contrer cet effet néfaste. Un tel système, toutefois, poserait d'autres problèmes, car les critères formels de priorité seront forcément arbitraires. En plus, le système perdrait également en flexibilité, ce qui pourrait être dommageable aussi pour les catégories défavorisées.

## 3 Réduire les coûts pour les familles à bas revenus

Une mesure susceptible de réduire le biais social observé serait l'adoption de barèmes tarifaires plus favorables aux bas revenus. En général, l'accessibilité financière est un objectif affiché des politiques publiques en la matière. Il peut toutefois être poursuivi de différentes manières. Les études susmentionnées suggèrent que les barèmes actuellement en vigueur ne parviennent pas à uniformiser l'accessibilité financière de ce service au sein de la société.

## 4 Proposer un accès prioritaire

La mise en place d'un accès prioritaire généralisé pour des publics désavantagés ne paraît pas être une option politiquement ni économiquement viable en Suisse aujourd'hui, où l'essentiel de la facture des structures d'accueil est payé par les parents et les communes. Toutefois, pour certains groupes spécifiques, il serait judicieux d'envisager un accès facilité. Par exemple, des enfants issus de milieux défavorisés pourraient se voir proposer des places de « socialisation » pendant au moins quelques demi-journées par semaine (une solution déjà pratiquée, notamment en ville de Neuchâtel). Ou, d'autre part, les bénéficiaires d'un régime social avec un projet de réinsertion validé pourraient avoir accès à une place prioritaire pendant une période limitée de recherche d'emploi intensive.

## Bibliographie

- Abrassart, A. et Bonoli, G. (2015) Availability, cost or culture? Obstacles to Childcare Services for Low Income Families. *Journal of social policy* 44: 787–806.
- Bonoli, G. et Champion, C. (2015) *L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire : Où et comment investir ?*, Lausanne, Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, canton de Vaud.
- Bonoli, G. et Vuille, S. (2013) *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*, Lausanne: Fondation pour l'Accueil de Jour de Enfants (FAJE), Research report.
- Conférence romande des bureaux de l'égalité (2009) *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte – Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande*, disponible à l'adresse: <https://egalite.ch/projets/quand-le-travail-coute/>
- Heckman, J.J. (2006) Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children. *Science* 312(5782):1900–2.
- Kulic, N., Skopek, J., Triventi, M. et Blossfeld, H.P. (2019) Social Background and Children's Cognitive Skills: The Role of Early Childhood Education and Care in a Cross-National Perspective, *Annual Review of Sociology*, 45:1, 557–579.
- Pavolini, E. et van Lancker, W. (2018) The Matthew effect in childcare use: a matter of policies or preferences? *Journal of European Public Policy*, 25:6, 878–893.
- Schlanser, R. (2011) *Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*, Lausanne: IDHEAP, Cahier No. 264.

### Editrice

Commission fédérale pour les questions familiales COFF  
c/o Office fédéral des assurances sociales OFAS  
Effingerstrasse 20, 3003 Berne  
sekretariat.ekff@bsv.admin.ch  
ekff.ch

### Auteurs

Nicole Baur, Conseillère communale, ville de Neuchâtel et  
Giuliano Bonoli, Professeur de politique sociale, Université de Lausanne, membres de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF

Les policy briefs sont des contributions de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF au débat public sur des thèmes importants pour les familles.

Les opinions présentées sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la COFF.

### Renseignements et contact

Nadine Hoch  
Responsable du secrétariat de la Commission fédérale pour les questions familiales COFF  
tél. 058 484 98 04  
sekretariat.ekff@bsv.admin.ch